



COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

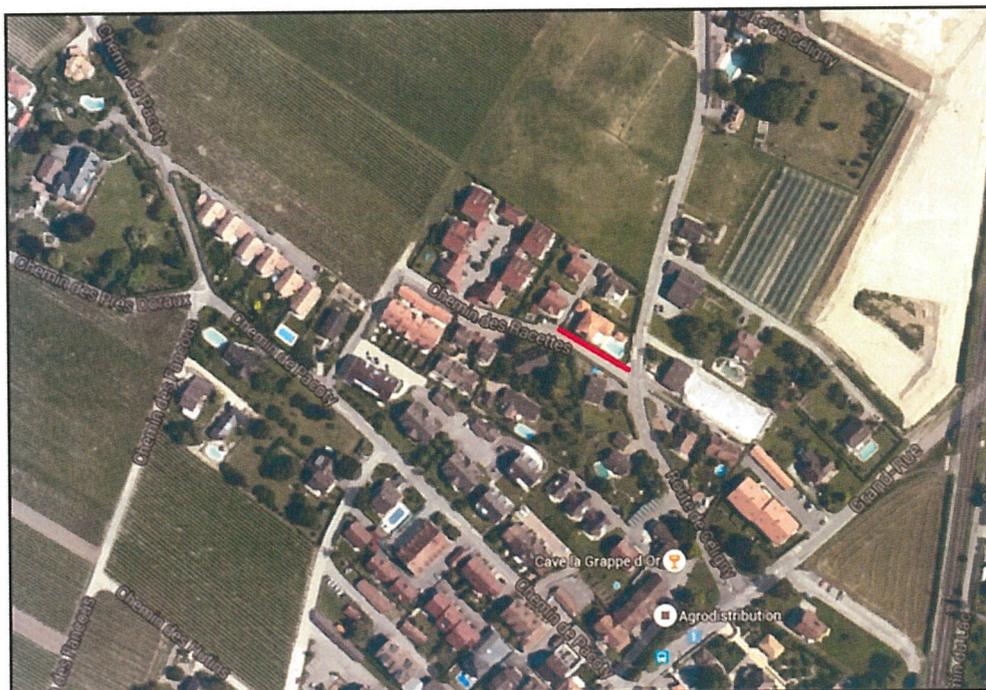
PREAVIS MUNICIPAL N° 85/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 50'000.00 destiné au
financement de l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

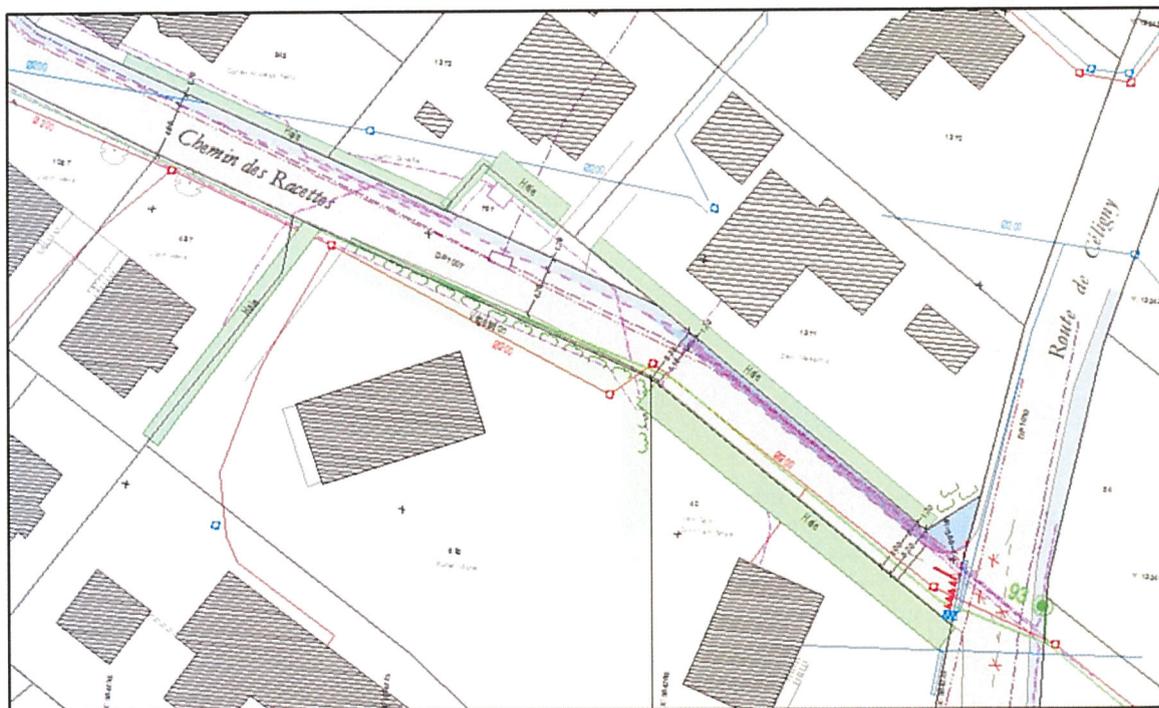
Le chemin des Racettes est une route de desserte secondaire du réseau communal de Founex situé dans la zone 30 km/h du centre du village. Ce chemin est équipé sur 90 % de sa longueur d'un trottoir semi-franchissable situé d'un côté de la chaussée. Seule la partie terminale côté route de Céligny est actuellement dépourvue de tout aménagement pour les piétons sur les 35 derniers mètres. Dès lors, la Municipalité souhaite remédier à ce problème en complétant le réseau des trottoirs afin d'offrir un cheminement continu aux piétons. C'est ce projet qui fait l'objet du présent préavis.



2.- PROJET

Le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir semi-franchissable, séparé de la chaussée par une bordure type Etat de Vaud, posée au niveau du chanfrein de manière similaire au trottoir existant le long du chemin des Racettes. Ce nouveau trottoir est donc surélevé par rapport à la chaussée d'environ 6 cm. Il a un gabarit de 1,20 m et sa structure en enrobé est similaire à celle de la chaussée afin de supporter le passage des véhicules. Le gabarit de la route est ramené sur sa dernière portion à 4 m, gabarit permettant le croisement de deux véhicules à 30 km/h, tout croisement avec un véhicule lourd nécessitant une emprise sur le trottoir semi-franchissable. A l'extrémité du chemin des Racettes, au droit avec le carrefour de la route de Céligny, une zone sécurisée pour les piétons est aménagée dans la zone non utilisée de la patte d'oie, ceci afin de permettre aux piétons de traverser la route de Céligny en toute sécurité et de rejoindre le réseau des trottoirs existants situé de l'autre côté de la route.

D'un point de vue constructif, les enrobés du trottoir sont composés d'une couche de fond de 8 cm d'ACT 22N, surmontée d'un tapis de 4 cm en AC 11S.



2. COÛT DES TRAVAUX

Le présent budget a été établi par notre mandataire sur la base de budgets récents pour des réalisations similaires. Ces travaux feront bien entendu l'objet d'un appel d'offres auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

➤ Travaux de génie civil	30'000.00
➤ Adaptation du marquage et signalisation verticale	3'000.00
➤ Honoraires pour étude et direction des travaux	8'000.00
➤ Travaux géométriques et abornement	2'000.00
➤ Divers et imprévus	3'000.00

Total	46'000.00
-------	-----------

T.V.A. 8 %	3'700.00
------------	----------

Total du budget TTC arrondi	CHF	50'000.00
------------------------------------	------------	------------------

4.- CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des explications fournies ci-dessus, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

- vu le préavis municipal No 85/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 50'000.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes ;
- ouï le rapport de la Commission des routes,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 85/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 50'000.00 destiné à financer l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 50'000.00**,
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante,
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par un prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour constructions futures » N° 9282.003

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 avril 2016 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la secrétaire :

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal
N° 85/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de
CHF 50'000.00 destiné au financement de l'aménagement d'un trottoir à
l'extrémité du chemin des Racettes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission des finances se sont réunis à la demande de la Municipalité, représentée par Monsieur François Debluë, Syndic, Mesdames Audrey Barchha et Evelyne Pfister, Municipales, Messieurs Jean-Pierre Debluë et Philippe Schirato, Municipaux, le 16 avril 2016 à la Maison de commune. Etaient aussi présente Madame Claudine Luquiens, Secrétaire municipale. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le préavis no 85/2011-2016.

Après les questions posées et suite aux réponses obtenues, nous avons pu en débattre lors de la séance de la commission des finances qui a immédiatement suivi, et avons par la suite put rédiger le présent rapport.

Préambule :

Le préavis no. 85/2011-2016 fait l'objet d'un rapport séparé produit par la Commission des routes qui se prononce sur le bien-fondé du projet d'aménagement et la qualité de la solution retenue.

La Municipalité a procédé, suivant le conseil du bureau d'ingénieurs Bovard & Nickl S.A. à un appel d'offres. Au vu du montant estimé le marché aurait pu t être passé de gré à gré. La Municipalité a cependant suivi le conseil du bureau d'ingénieurs et a obtenu des offres sur invitation auprès de deux sociétés.

Les deux sociétés ont obtenu des résultats extrêmement proches après dépouillement (438,42 points et 440,00 points).

Budget :

L'offre la moins onéreuse est de CHF 24'604.00 TTC. Vu la taille petite du chantier prévu, les imprévus ne sauraient être importants. Les offres ne concernent que la partie génie civil.

Le préavis demande un budget de CHF 50'000.00 qui inclut des frais connexes, comme marquage, géomètre, etc.

Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances accorde un avis favorable au préavis et compte sur la commission de gestion pour vérifier le moment venu le respect du budget requis.

En conséquence, la Commission des finances vous recommande

1. D'adopter le préavis municipal No. 85/2011-2016 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 50'000.00 destiné au financement de l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes

2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par un prélèvement sur le compte « Fonds de réserve pour constructions futures » No. 9282.003

Fait à Founex, le 26 avril 2016

Les membres de la Commission des finances :

Gerhard Putman-Cramer

Laurent KILCHHERR

Denis LEHOUX

Hervé MANGE

Mario DANESIN

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N° 85/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 50'000.00 TTC destiné au financement de l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 14 mars 2016 ainsi que le 11 avril 2016 afin d'examiner le préavis municipal N° 85/2011-2016 qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal, et par les représentants du bureau Bovard et Nickl SA. Lors de la séance du 11 avril, M. François Debluë, Syndic, et les membres de la commission des Finances étaient également présents.

A. Préambule

Le chemin des Racettes est une route de desserte secondaire du réseau communal de Founex, situé dans la zone 30km/h du centre du village. Ce chemin, relativement étroit, est muni sur une grande partie (90% de sa longueur) d'un trottoir semi-franchissable. Seul le dernier tronçon de 35 mètres situé le long de la parcelle n°1371 est actuellement dépourvu de tout aménagement pour les piétons. La Municipalité souhaite offrir un cheminement sécurisé pour les piétons, entre la route de Céligny et le chemin de Pacoty par le chemin des Racettes.

B. Projet

Le projet prévoit l'aménagement d'un trottoir semi-franchissable d'une largeur d'1,20 m, dont la structure de l'enrobé supportera le passage des véhicules. La création du trottoir laissera une chaussée de 4m permettant le croisement de deux voitures à 30km/h.

La patte d'oie du débouché du chemin des Racettes sur la route de Céligny sera aménagée en zone sécurisée afin de permettre aux piétons de traverser la route de Céligny et de rejoindre le trottoir existant situé de l'autre côté de la route.

C. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 85/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 50'000.00 TTC destiné au financement de l'aménagement d'un trottoir à l'extrémité du chemin des Racettes.

Ainsi fait à Founex, le 22 avril 2016.

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Alain Mermoud

Philippe Magnenat

Rui Silva Martins